

COMMUNE DE CHAMPTERCIER

Département :

Alpes de Haute-Provence

Arrondissement :

DIGNE LES BAINS

Canton :

DIGNE OUEST

DELIBERATION N° DE_2024_009

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL

DU 09 avril 2024

Nombre
de Conseillers en exercice 12
de Présents 12
de Votants 12

L'an deux mille vingt-quatre et le neuf avril à 19 heures 00, le Conseil Municipal de la Commune de CHAMPTERCIER étant assemblé en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Antoine ARENA.

OBJET :

Attribution de subventions aux associations 2024

Etaient présents : ARENA Antoine, ESMIOL-PAUL Bénédicte, BARDET Michel, HAMOT Christine, MARTIN Jean-Marie, ROUSSELET Jean-Louis, GORSKI Marc, MEYNIER Cyrille, VILLARON Bruno, TEULER Pierre, HEYNDRIKX Kris, GASSEND Christian

Absents :

Excusés :

Procuration de :

Il a été procédé, conformément à l'article L.2121-15 du CGCT, à la désignation d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil ;

Madame Christine HAMOT, a été désigné(e) pour remplir cette fonction qu'il(elle) a acceptée.

NOTA - Le Maire certifie que la convocation du conseil municipal avait été faite le 04/04/2024

Monsieur le Maire présente les demandes de subventions pour l'exercice 2024

Après discussion les membres du Conseil Municipal décident d'attribuer :

Pour les associations dont le siège est sur la Commune un montant de 10 500 € réparti comme suit :

Associations	Subventions accordées	POUR	ABSTENTION	CONTRE
F.A.C - COMITE DES FETES	1500 €	12		
Judo Club	1200 €	12		
Champterroir	1000 €	12		
Rencontre et Partage	900 €	12		
Coopérative scolaire	1000 €	12		
Subvention exceptionnelle classe verte école	2700 €	12		
Les Z Arts Dance	500 €	12		
Les Astronomes Gassendistes	400 €	12		
Des Musiques et des Mots	800 €	12		
Les Ateliers de Champtercier	300 €	12		

AGED
Départ. Préfecture de Digne les Bains
Contrôle de légalité
Date de réception de l'AR: 15/04/2024
004-210400479-20240409-DE_2024_009-DE

Pour les Associations hors Commune un montant de 850 € réparti comme suit :

Associations	Subventions accordées	POUR	ABSTENTION	CONTRE
Secours catholique	100 €	12		
APAJH	100 €	12		
Secours populaire	100 €	12		
ADMR	100 €	12		
AFM Téléthon	100 €	12		
Ligue contre le cancer	100 €	12		
APF France Handicap	100 €	12		
Groupe Promo Escalade	100 €	12		
GDA Thoard	50 €	12		

DIT que les crédits seront prévus au budget primitif 2024.

POUR : 12

ABSTENTION : 0

CONTRE : 0

Fait et délibéré les jours, mois an que dessus
Le Maire
Antoine ARENA

Secrétaire de séance
Christine HAMOT



AGEDI Dépôt Préfecture de Digne les Bains
Contrôle de légalité Date de réception de l'AR: 15/04/2024 004-210400479-20240409-DE_2024_009-DE